

CE : un deuxième tour décisif pour les 1^{er} et 3^{ème} collèges



Rencontre avec Bernard SERAISSOL, Secrétaire du Comité d'Établissement de l'UES Amont Holding TOTAL Pau

Militant SICTAME-UNSA depuis 1999, vous êtes Secrétaire du CE de l'UES Amont Holding à Pau depuis plus de 7 ans et vous arrivez au terme de votre troisième mandat. Vous animez et coordonnez l'action de ce Comité d'Établissement (CE), qui concerne plus de 3 100 salariés de l'Amont et de la Holding - basés à Pau ou expatriés - et leurs familles.

[Un second tour des élections professionnelles aura lieu le 24 juin prochain et les salariés, en votant, mettront en place une nouvelle équipe de représentants du personnel. Les tracts électoraux foisonnent et chacun surenchérit en promesses électorales... Etes-vous étonné ?](#)

Je ne suis pas étonné, **mais les salariés ne doivent pas se laisser abuser.** Les promesses faites lors des campagnes électorales permettent d'attirer l'électorat avec des mesures souvent impossibles à mettre en œuvre pour des raisons légales, d'ordres discriminatoires ou d'ordres économiques (voir tableau ci-après).

Le SICTAME-UNSA a toujours agi de manière responsable. Ses décisions se fondent **sur l'équité et la solidarité en s'efforçant de gérer au mieux, et dans la durée, l'offre au profit des salariés de l'UES Amont Holding et de leurs familles.**

Le SICTAME-UNSA pense aussi, dans le Sud-ouest, aux solidarités intergénérationnelles, par exemple pour les anciens salariés qui bénéficient du Stade Blanchard, de droits de priorité dans des Maisons de Retraite et du droit d'utiliser les appartements propriétés du CE. Un salarié d'aujourd'hui, retraité demain, pourra en bénéficier si les salariés continuent à nous faire confiance !

Quelques exemples tirés du tableau ci-joint démontrent de la part de certains syndicats une méconnaissance complète de notre CE, de ses règles et me font réagir vivement !

Être élu représentant du personnel est un engagement moral vis-à-vis des salariés, qui se doit d'être respecté.

[Éprouvez-vous des motifs de satisfaction, issus de vos mandats ?](#)

Je suis très heureux d'avoir pu faire évoluer, avec mes collègues élus du SICTAME-UNSA, le CE et ses activités même si cela n'a pas été de tout repos. Il eut été plus facile de laisser les choses en place, sans remettre en cause les situations. Nous avons choisi **l'évolution pour plus d'équité et plus de transparence :**

- ☞ Jusqu'en 2003 il semblait impossible pour un CE de subventionner des activités extérieures sportives et culturelles « liberté ». Ceci s'est révélé inexact après interrogation de l'URSSAF et en 2003, le CE, sous mon impulsion, a mis en place ce type de subventions.
- ☞ Lors de la rénovation du Stade Blanchard, personne, en dehors du SICTAME-UNSA, ne m'a soutenu dans ma demande de subventions de la part de la Direction. Je les ai pourtant obtenues.
- ☞ J'ai pu obtenir du chef d'établissement la possibilité d'utiliser l'auditorium (prestations culturelles, chorale...), ce qui profite à tous les salariés.
- ☞ Certains salariés bénéficiaient, hors prestations enfants, de subventions pouvant atteindre 14 000 euros dans la même année. A l'initiative du SICTAME-UNSA, le CE a mis en place en 2009 le plafonnement qui permet d'éviter ces situations et d'évoluer vers plus de liberté dans ses choix.
- ☞ Les salariés peuvent désormais consulter leurs subventions depuis le site Internet du CE, fiable et complet.
- ☞ Enfin, si j'en crois les salariés du CE, ils sont très fiers et motivés par l'évolution de leur CE et l'état d'esprit qui a été mis en place. L'image du CE et sa fréquentation ont considérablement évolué en 7 ans !

Tout n'est certainement pas parfait mais l'art est difficile et la critique tellement facile !

[Où peut-on en savoir plus sur le travail des élus et du SICTAME-UNSA ?](#)

Les CR des mandats du Secrétaire et des Présidents des commissions ainsi que les PV de réunions CE sont disponibles sur le site du CE.

Le site du SICTAME-UNSA (<http://www.sictame-unsatotal.org>) permet de mesurer son action syndicale.

Peut-on travailler seul, sans une équipe d'élus à ses côtés ?

Un secrétaire de CE s'appuie sur les élus et Présidents de commission. Je salue particulièrement l'engagement des élus du SICTAME-UNSA¹ qui m'ont beaucoup soutenu et également celui de certains élus d'autres syndicats qui ont su surmonter les clivages existants et ont donné beaucoup pour améliorer le CE. En revanche, j'ai été déçu par le manque d'ardeur de certains élus ou Représentants Syndicaux qui critiquent beaucoup mais font preuve de peu d'énergie pour contribuer à l'amélioration du CE.

Le 18 septembre 2007, les élus CE, sous l'impulsion du SICTAME-UNSA, ont créé un Groupe de Travail « Environnement » dont la responsabilité a été confiée à une OS très critique dans ses tracts. Ce Groupe n'a jamais fonctionné !

Quel est le programme du SICTAME-UNSA ?

- ☞ La consolidation du plafonnement des subventions va permettre désormais d'assouplir les règles actuelles :
 - ☺ **Assouplissement des formules « Liberté »** Vacances (**Locations**) et Voyages (*suppression de la règle de non cumul*)
 - ☺ Augmentation (*après étude financière*) des **subventions des activités sportives et culturelles** (*passage de 40 à 50 %*) et du QAF (*passage de 30/70 % à 40/80 %*)
- ☞ Actions d'optimisation du patrimoine détenu par le CE : promotion des appartements de Serre-Chevalier (*rénovés*), sous-utilisés et des appartements prochainement disponibles sur la côte Basque.
- ☞ Poursuite de la solidarité intergénérationnelle avec les retraités du CE de Pau : accès au Stade Blanchard, accès à des maisons de retraite, accès aux propriétés du CE.
- ☞ **Le SICTAME-UNSA préconise un programme responsable ; ni dogmatique, ni électoraliste.**

(1) Le taux de satisfaction des prestations « vacances » du CE ne s'élèverait pas à plus de 90% si le Président SICTAME-UNSA de la commission Vacances ne s'était pas autant impliqué. La liberté (*voyages, vacances, activités sportives et culturelles*) n'existerait pas au CE de Pau si le SICTAME-UNSA ne l'avait pas fortement prônée. La rénovation du stade Blanchard, étalée sur 4 années, n'aurait pu avoir lieu sans l'implication des élus SICTAME-UNSA. Les substantielles économies permises aux salariés par la commission Achats et Services n'existeraient pas, etc.

Pourquoi vous présentez-vous sur les listes SICTAME-UNSA ?

Je suis fier d'appartenir à un syndicat libre et autonome, affilié à l'UNSA. L'UNSA a préconisé le changement dans la mesure de la représentativité des syndicats : la loi du 20 août 2008 a permis de dépoussiérer une représentativité irréfragable des Organisations Syndicales datant de 1966 ! Aujourd'hui, l'UNSA est le syndicat qui monte et il représente la quatrième Organisation Syndicale française. Il respecte l'autonomie de notre Syndicat.

Nos élus, adhérents et sympathisants sont indépendants, motivés et responsables. Ils ne sont pas dogmatiques, sont attachés à notre entreprise et à l'évolution de notre contrat social. Ils ne se laissent ni intimider, ni acheter.

Après 3 mandats et plus de 7 ans comme secrétaire du CE, si je suis réélu, je souhaite utiliser cette expérience et être fortement présent dans les équipes du SICTAME-UNSA afin de soutenir ses actions. Le poste de secrétaire du CE est une mission à la fois passionnante et difficile, notamment avec la gestion **d'une équipe de 15 salariés détachés auprès du CE** et du complexe sportif et culturel du Stade Blanchard.

***Il est indispensable que le secrétariat du CE soit tenu par :
une personne dévouée, désintéressée, compétente et responsable.***

LE JEUDI 24 JUIN, N'HÉSITÉZ PAS A VOUS EXPRIMER : VOTEZ SICTAME-UNSA(*)

(*) et si vous votez par correspondance, n'oubliez pas de signer votre enveloppe, sinon votre vote est nul !

✂

Pour en savoir plus, ou pour nous rejoindre ou nous soutenir, retournez le bulletin ci-dessous au SICTAME-UNSA-TOTAL
Bureau F16 CSTJF tél. : 05 59 83 64 83

NOM

Prénom

SOCIÉTÉ

LIEU DE TRAVAIL

Tél. :

Souhaite rencontrer un responsable du SICTAME

(ou/et)

Souhaite adhérer au SICTAME-UNSA-TOTAL

Souhaite recevoir gracieusement les derniers « Cahiers du SICTAME » (publication que reçoivent les adhérents)

EXTRAITS DE TRACTS OU PROFESSIONS DE FOI DES AUTRES OS	RÉPONSES SICTAME - UNSA
<p>Ouvrir la présidence des commissions non obligatoires à tous les salariés. (Profession de foi CFE-CGC 1^{er} tour)</p>	<p>Article R. 2325-4 al. 2 Code du Travail (CT) : « Les commissions du comité d'entreprise sont <u>présidées par un de ses membres</u> ». Un salarié non élu ne peut donc pas, légalement, présider une commission du CE !</p>
<p>Encourager les salariés à souscrire à la “sur-complémentaire” santé MIP, en subventionnant le restant à leur charge. (Profession de foi CFE-CGC 1^{er} tour)</p>	<p>Les “sur-complémentaires” MIP sont des régimes de prévoyance santé <u>facultatifs</u> et <u>individuels</u>. Or, comme l'indique l'URSSAF : « La participation du comité d'entreprise au financement d'une couverture à adhésion <u>facultative et individuelle</u> est dans tous les cas assimilée à un <u>complément de rémunération et soumise à cotisations de Sécurité Sociale</u> ». Autrement dit, cette subvention serait intégralement cotisable et fiscalisable, ce qui accroîtrait substantiellement le coût pour le CE, comme pour le salarié, d'une telle subvention.</p>
<p>Subventionner sans limite le nombre des voyages en France pour les Impatriés. (Profession de foi CFE-CGC 1^{er} tour)</p>	<p>Voici une promesse typiquement électoraliste et discriminatoire ! En effet : « Tous les salariés, anciens salariés et membres de leurs familles visés par les textes doivent pouvoir bénéficier des activités sociales et culturelles <u>sans discrimination, sans aucune distinction entre eux, sous réserve de l'ordre de priorité légal précité</u> » (Cohen 9^{ème} édition p 764). Le secrétaire de CE appliquant cette mesure aurait droit à un procès pour discrimination !</p>
<p>Subventionner des tickets restaurant pour tous. (Profession de foi CFE-CGC 1^{er} tour)</p>	<p>Comme l'indique la Commission Nationale des Titres Restaurant : « Un employeur peut-il accorder des titres-restaurant à son personnel s'il met concomitamment à la disposition de ses salariés un restaurant d'entreprise ou inter-entreprise ? Dans le strict respect de la législation sur les titres restaurant, <u>une réponse négative ne peut qu'être apportée à cette question.</u> » Et l'URSSAF : « En cas de participation du comité d'entreprise au financement des titres restaurant, il convient de <u>cumuler les deux participations, employeur et comité d'entreprise, pour apprécier les limites d'exonération.</u> » Autrement dit, si le CE subventionnait des tickets restaurant, cette subvention serait cotisable et fiscalisable.</p>
<p>- Mettre en place des cours de nouvelles technologies (informatique, photo numérique) ; - Mettre en place des cours de cuisine et d'œnologie ; - Subventionner les activités de bricolage et location de matériel. (Profession de foi CFE-CGC 1^{er} tour)</p>	<p>Ces activités existent déjà au Stade Blanchard ! Le SICTAME-UNSA a été à l'initiative et moteur de la rénovation complète du stade pendant 4 ans. Le SICTAME-UNSA a proposé la mise en place de nombreuses nouveautés : ludothèque pour les plus jeunes, point d'information pour les conjoints et les retraités..., toutes ces actions ayant pour résultat une augmentation significative de la fréquentation des activités proposées au Stade Blanchard.</p>
<p>Attribuer à chaque ouvrant droit un “bon cadeau” en fin d'année. (Profession de foi CFDT 1^{er} tour)</p>	<p>On ne doit pas être loin de la promesse clientéliste !</p>

<p>Outre la présidence de la Caisse d'entraide des salariés de TOTAL,... la CGT assure celle de...</p> <p>(Profession de foi CGT 1^{er} tour)</p>	<p>Désinformation : la Caisse d'Entraide est <u>présidée par le secrétaire du CCE</u>, élu SICTAME-UNSA. En aucun cas, elle n'est présidée par un élu d'une autre O.S.</p>
<p>Chaque année, le budget n'est pas dépensé.</p> <p>(Profession de foi CGT 1^{er} tour)</p>	<p>Depuis 2005, les dépenses réalisées par le CE de PAU ont été supérieures aux recettes, lorsque l'on y inclut les investissements.</p>
<p>Patrimoine et centres de vacances : FO avait trouvé dès 2007, des solutions de remplacement, comme l'achat de linéaires ou l'utilisation des services du marché... Nos propositions n'ont jamais été prises en compte par la majorité en charge du CE... le CE doit investir dans des linéaires géographiquement plus dispersés.</p> <p>(Tract FO mai 2010 1^{er} tour)</p>	<p>1) Il n'y a pas de « majorité en charge du CE ». Le SICTAME, tout en étant la 1^{ère} Organisation Syndicale, n'y dispose pas de la majorité des voix : toutes les décisions ont recueilli au minimum les voix de 2 OS différentes !</p> <p>2) Des solutions de remplacement ont été mises en œuvre (<i>plus de 70 sites pensions familles</i>) au sein du CE dès 2007.</p> <p>3) L'achat de linéaires est opérationnel depuis de longues années au sein de la Commission Vacances et l'achat de parts de SCI (<i>Touristra à l'île de Ré et à Cogolin</i>) a été effectué depuis bien longtemps (<i>avant 1998</i>) !</p> <p>4) L'offre actuelle du CE est particulièrement diversifiée : pratiquement toutes les régions françaises sont couvertes (<i>mer, montagne, campagne...</i>), sans compter l'Espagne et l'Italie...</p>
<p>Voyages Liberté : les règles actuelles entravent la liberté réclamée par les salariés...</p> <p>(Tract FO mai 2010 1^{er} tour)</p>	<p>Rétablissons d'abord une vérité : si le SICTAME n'avait pas poussé afin d'instaurer la formule Liberté, celle-ci n'existerait toujours pas ! Ceux qui la mettent en avant maintenant étaient les premiers à la refuser par le passé.</p> <p>Proposer une totale liberté quant au choix des destinations voyages entrainerait inévitablement la baisse généralisée du montant de subvention accordé à chaque salarié ; chacun trouvant invariablement sa destination. On peut donc toujours s'améliorer, tout en respectant le cadre budgétaire défini par la dotation patronale au CE.</p>
<p>La CFDT voulait des aménagement au Stade Blanchard à caractère durable (<i>puits canadien, panneaux solaires</i>).</p> <p>(Profession de foi CFDT 1^{er} tour)</p>	<p>Le CE a fait procéder à des études par des sociétés spécialisées. Celles-ci ont présenté, le 3/02/2006, des temps de retour sur investissement de 83 ans pour le puits canadien et de 46 ans pour les panneaux solaires !</p> <p>En dehors de la CFDT, les autres OS ont arbitré sur les coûts en rejetant ces travaux. Ce qui est valable pour un habitat individuel n'est pas forcément transposable à notre stade.</p>
<p>Vendre les maisons familiales ce n'est pas seulement de la mauvaise gestion... Améliorons notre patrimoine au lieu de le brader.</p> <p>(Tract CGT Novembre 2009 « On bazarde »)</p>	<p>1) Le coût de fonctionnement des mesures conservatoires des centres s'est élevé à 150 K€ en 2008 et 2009 (<i>chauffage, gardiennage, surveillance, entretien réduit</i>).</p> <p>2) Le SICTAME a proposé de conserver les centres de vacances en utilisant des baux emphytéotiques permettant au preneur d'effectuer des travaux et au propriétaire de récupérer le bien en fin de bail. Aucune OS n'a suivi cette proposition...</p> <p>3) Toutes les maisons n'ont pas été vendues, et celles qui l'ont été, n'ont en aucun cas été bradées ! Bien au contraire, ces ventes se sont concrétisées à l'issue de processus transparents et relativement longs (<i>> 1 an</i>) incluant systématiquement des appels d'offres.</p> <p>4) Le SICTAME-UNSA a proposé d'améliorer notre patrimoine en réinvestissant sur des biens à proximité, utilisables toute l'année et par le plus grand nombre.</p>